

Avis de course

SWISS OPTIMIST Championat par Points

19./20.3.2016



Organisateur

Yacht Club Ascona, Via Fenaro, 6612 Ascona

Lieu de la régates

Ascona, Lago Maggiore



1 Règles

- 1.1 La régates est régie par les règles de courses à la voile de l'ISAF.
- 1.2 Les prescriptions de SwissSailing aux règles de course et aux Codes ISAF.
- 1.3 La règle 40 et le préambule du chapitre 4 sont modifiés comme suit:
'Chaque participant doit porter son équipement individuel de flottabilité et ceci pendant toute la durée de son séjour sur l'eau.
Drapeau signal Y est pas définie.
- 1.4 Règle 61.1 « Informer le réclamé » est modifiée comme suit :
Ajouter à la règle 61.1 (a): Un bateau qui désire réclamer doit informer le comité de course contre qui il réclame et ce, sitôt le passage de la ligne d'arrivée franchie.

2 Publicité

La publicité des participants est autorisée selon „Regulation 20“ de l'ISAF. L'organisateur peut obliger les concurrents à porter la publicité de la manifestation.

3 Admissibilité et inscription

- 3.1 La régates est ouverte pour les bateaux de la classe Optimist, navigatrices et navigateurs de l'année de naissance de 2001 et plus jeune.
- 3.2 Pour les concurrent Suisse les directives d'admissibilités de Swiss-Sailing sont appliqués.
- 3.3 L'inscription devra fait en ligne avant le 4.3.2016 **LIEN**
- 3.4 Inscription CHF 35.- incl. repas du soir.
- 3.5 Inscription tardive possible au plus tard 19.3. 11:30h. Coût CHF 10.-
- 3.6 Présentations de documents en fonction de la situation actuelle de la liste des membres de Swiss Optimist:
'VERT': aucun document ne doit être présenté, si aucun nouveau matériel n'est utilisé.
'ORANGE': une copie du certificat de l'assurance devront être présentés.
'ROUGE': aucune participation sans les documents complets (certificat de jauge, carte de membre de SwissOptimist et assurance).
- 3.7 Un changement de numéro de voile ne sera autorisé que sur autorisation du Comité de course avec une demande par écrit. Si cette instruction n'est pas appliquée, les concurrents seront classés DNC avec le numéro de voile de leur inscription, donc pas classé avec le numéro qui n'aura pas été annoncé comme décrit ci-dessus.

4 Programme

- 4.1 Sa, 19.3.

9:00 bis 11:00	Registration
12:00	Coach Briefing
12:15	Skippermeeting
13:00	Premier signal d'avertissement possible

Le temps pour le signal d'avertissement de la première course de la journée suivante sera publié jusqu'au 19:30h au tableau officiel.
- 4.2 Le dimanche le dernier signal d'avertissement du premier groupe sera à 15:30h.
- 4.3 En cas de rappel général, d'autres signaux d'attentions pourront être données pour autant que le premier signal ait été donné avant 15:30h.
Cette exception n'est pas valable pour une course reportée ou interrompue.

5 Jauge

- 5.1 Le contrôle du certificat de jauge sera effectué par le bureau de course (voir point 3.6 de l'Avis de course).
- 5.2 Des contrôles de jauges pourront être effectués à tout moment.
- 5.3 Aucun certificat de jauge ne sera délivré sur place.

6 Instructions de course (IC)

Les IC seront publiés sur Internet de Club après le 1.3. Il n'y a pas de copies imprimées distribuées.

7 Courses

Cours de trapèze IODA avec croix, l'espace, avant le vent et la ciblecroix

8 Pénalités

L'annexe P et la règle 42 et s'appliqueront. Les modifications seront décrites dans les IC.

9 Classement

- 9.1 La régata sera validée si 1 course est validée.
- 9.2 Si 4 courses et plus sont validées le classement d'un bateau sera le total de ses points moins le plus mauvais résultat.

10 Bateaux accompagnateurs

Les bateaux accompagnateurs doivent s'inscrire par eMail en ajoutant une copie du permis de navigation du bateau ou pendant le temps de l'inscription sur place. Ils seront inclus dans le dispositif de sécurité.

11 Prix

Les prix suivants seront attribués :

- 11.1 Les 3 premiers bateaux
- 11.2 La lère fille
- 11.3 1er Opti B (jusqu'à 11 ans)
- 11.4 Chaque participant (un prix souvenir)

12 Responsabilité et assurance

- 12.1 Les concurrents participent à la régata à leurs propres risques (règle 4 des RCV, Décision de courir). Avec son inscription et sa participation, les concurrents renoncent à toute prétention en responsabilité ou autre à l'égard du club organisateur ou des personnes qui participent à l'organisation de cette régata.
- 12.2 Chaque bateau participant doit présenter une assurance valide en responsabilité civile min. CHF 1'500'000 et valable en compétition.



Les Bateaux et les remorques doivent être stationnés dans les lieux précisés par le gardien de port.
Le camping dans les locaux du club est interdit.

Infos d'hébergement sur le site internet du club